

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 25 mettant M. GRIVEAU André, ca pitaine de Port en service à la C.F.S. à la disposition du Gouverneur Général de EA.E.F.

n° 25

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 16 du 15/08/1943

Date de publication
31 juillet 1943

Date du numéro
15 août 1943

VISAS

Le Commissaire aux Colonies, Vu le décret du 7 Juin 1943 portant création du Commissariat aux Colonies, Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Monsieur GRIVEAU André, Capitaine de port en service à la Côte Française des Somalis, est mis à la disposition du Gouverneur Général de l'A.E.F. Art. 2. Le Gouverneur Général de l'A.E.F. et le Gouverneur de la Côte Française des Somalis, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Commissaire aux Colonies.R. PLEVEN.